



Le ministère  
de la Culture  
présente la

# NUIT

# DE LA

18 janvier 2020

[www.nuitdelalecture.fr](http://www.nuitdelalecture.fr)  
#NuitLecture

# LEC

# TURE



# La Nuit de la lecture revient le samedi 18 janvier 2020 !

Cette manifestation festive, **lancée en 2017** à l'initiative du ministère de la Culture en collaboration avec les différents acteurs du livre, a pour objectif de **célébrer la lecture sous toutes ses formes.**

## La Nuit de la lecture, c'est:

- Plus de **5 000 animations gratuites** pour tous les publics
- Près de **2 500 lieux mobilisés** en France métropolitaine, en Outre-mer mais aussi à l'étranger
- **500 000 lecteurs** attendus sur l'ensemble du territoire national
- **50 pays** participants
- Un **jeu numérique** de prescription de lectures avec la BnF et la BPI et un **concours photo** sur Instagram !

## Une 4<sup>e</sup> édition placée sous le signe des partages

- **Transmissions** par les professionnels de leurs connaissances et de leur goût du livre
- **Échanges** entre lecteurs autour du plaisir de lire
- **Partages** des diverses formes de lecture: à voix haute, en musique, dans le noir...
- **Rencontres** des cultures

# Contribuez au succès de cette 4<sup>e</sup> édition !

## Qui peut proposer une animation?

Tout porteur de projet engagé **en faveur de la promotion de la lecture**: bibliothèques, librairies, structures régionales du livre, associations de développement de la lecture, mais aussi établissements scolaires, universités, musées, théâtres, centres culturels, instituts français, centres pénitentiaires, structures hospitalières et médico-sociales...

## Quelle(s) animation(s) proposer?

Les porteurs de projets peuvent proposer des animations **pour tous les publics et pour tous les âges**. Par exemple, des marathons de lecture, des contes chuchotés à l'oreille des tout-petits, des rencontres avec des auteurs, des ateliers, des concours, des dictées, des jeux d'évasion, des spectacles... Vous manquez d'inspiration? Piochez des idées d'animations dans **la boîte à idées disponible sur le site de la Nuit de la lecture**.

## Comment officialiser sa participation?

Il suffit d'inscrire son animation dans l'agenda de la manifestation. L'inscription ne prend que quelques minutes et se fait en ligne sur le site [www.nuitdelalecture.fr](http://www.nuitdelalecture.fr)

## Pourquoi s'inscrire à l'agenda national?

- Bénéficier d'une **visibilité** dans la campagne de communication de la manifestation.
- Recevoir gratuitement des **kits de communication** (affiches, marque-pages, badges...).
- Pouvoir déposer une demande pour recevoir des **Chèques Lire à offrir aux participants** lors de votre animation. Les Chèques Lire sont réservés aux établissements non commerciaux.

Le temps fort aura lieu **le samedi 18 janvier 2020**. Toutefois des animations peuvent être programmées **du jeudi 16 au dimanche 19 janvier**, l'après-midi ou en soirée.

Pour être informé des temps forts de l'événement,  
inscrivez-vous à l'infolettre de la Nuit de la lecture  
sur le site : [www.nuitdelalecture.fr](http://www.nuitdelalecture.fr)

Pour toute question, contactez-nous à l'adresse suivante :  
[contact.nuitdelalecture@culture.gouv.fr](mailto:contact.nuitdelalecture@culture.gouv.fr)

Retrouvez toutes les informations sur :  
[www.nuitdelalecture.fr](http://www.nuitdelalecture.fr)  
#NuitLecture

design c-album



en partenariat avec les ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur